

Zeitschrift: Schweizerische Gesellschaft für Wirtschafts- und Sozialgeschichte = Société Suisse d'Histoire Economique et Sociale
Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Wirtschafts- und Sozialgeschichte
Band: 7 (1989)

Artikel: La politique à l'égard des pauvres dans un village vaudois (Apples, 1690-1840)
Autor: Philipona, Charles
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-871641>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHARLES PHILIPONA

La politique à l'égard des pauvres dans un village vaudois (Apples, 1690–1840)

Les ordonnances bernoises

Il faut rappeler d'abord la problématique du paupérisme dans le Pays de Vaud sous le régime bernois. A la fin du Moyen Age, on trouve des confréries du Saint-Esprit dans presque toutes les paroisses du Pays de Vaud. Elles sont attestées dans des actes de donation, mais leurs statuts sont probablement tous perdus.¹ Ces confréries avaient la charité pour principal objectif; dans bien des cas elles ont été un embryon de vie communale.

Après la conquête bernoise et la Réforme, ces confréries sont dissoutes, et leurs capitaux deviennent généralement propriété des communes, à charge pour celles-ci d'entretenir leurs pauvres. Tout au long de l'Ancien Régime, Leurs Excellences promulguent des Ordonnances, dont la répétition indique bien qu'elles n'étaient guère respectées.²

La politique bernoise à l'égard des pauvres, telle qu'elle apparaît dans ces Ordonnances, peut se résumer ainsi:

1) Chasser hors des frontières tous les mendiants étrangers, les peines prévues étant appliquées par les baillis (fouet, marques sur le corps en cas de récidive). Le bailli organise ou demande aux communes d'organiser des «*chasses aux gueux*».

2) Renvoyer dans leur commune d'origine («dans le lieu et la paroisse où ils sont nés et élevés») les pauvres qui viennent des cantons suisses. Après leur avoir accordé la soupe, le pain et un coin de paille pour la nuit, le «gouverneur» les conduisait au village voisin, et ainsi, de village en village, jusqu'à leur commune qui devait les prendre en charge. Les récidivistes pouvaient être punis de quelques jours de prison, voire «envoyés au *Schellenwerk* à Berne, pour y être contraints au travail».³

1 Alice Briod, L'assistance des pauvres au Moyen Age dans le Pays de Vaud, Lausanne 1926, 2e éd., Lausanne 1976.

2 Enquête sur le paupérisme en 1840 dans le canton de Vaud, Lausanne 1840, 2e éd., Lausanne 1977, p. 95 ss.

3 Ibidem, p. 100.

3) Fixer les pauvres «dans leur lieu et commune, de laquelle ils sont ressortissants, afin qu'ils y soient assistés».⁴ C'est ce troisième aspect qui retiendra désormais notre attention.

La Bourse des pauvres d'Apples

Paroisse ou commune ?

Aux XVI^e et XVII^e siècles, l'assistance est d'abord l'affaire des paroisses. A Apples, les premières indications concernant une «Bourse des Pauvres» sont rédigées par le pasteur sur le registre des baptêmes, à partir de 1638. Cela correspond aux Ordonnances de l'époque, selon lesquelles «chaque communauté devrait, de son propre revenu et bien d'église, pourvoir et entretenir ses pauvres» (1631), les infirmes «devront être assistés et entretenus par la paroisse» (1642). Mais vers la fin du XVII^e siècle, cette charge devient progressivement l'affaire de la commune proprement dite. Dans les Ordonnances de 1664 et de 1681, les mots «commune» et «communier» sont de règle.⁵ En 1690, le Souverain demande à chaque commune d'établir un rôle exact des indigents. Cette date est déterminante pour Apples: jusqu'alors, la Bourse des Pauvres était gérée par le pasteur et le consistoire, tribunal des moeurs regroupant des notables des deux villages formant la paroisse (Apples et Reverolle); dès 1690, chacun des deux villages organise sa propre Bourse des Pauvres.

Le fonctionnement de la Bourse

En décembre 1690, un mois à peine après l'ordonnance mentionnée ci-dessus, le secrétaire du Vénérable Consistoire inaugure un cahier en tête duquel il écrit: «Livre pour les Biens et Revenus des Pauvres d'Apples».⁶ Ce cahier recueillera désormais les «délibérations» de la Bourse des Pauvres, et sera complété par des «Rentiers» successifs qui font l'inventaire des «créances dues aux Pauvres d'Apples».

Ces documents communaux nous donnent une idée précise du mode de fonctionnement de la Bourse des Pauvres. Tout au long du XVIII^e siècle, elle

4 Ibidem, p. 101.

5 Ibidem, p. 102-105.

6 Archives communales d'Apples, L 1.

regroupe six personnes: le pasteur, le juge (sous l'Ancien Régime, Apples est le siège d'une Cour de Châtellenie), le secrétaire du Consistoire, et les trois assesseurs de ce Corps qui sont bourgeois d'Apples (à l'exclusion donc des assesseurs bourgeois de Reverolle). La durée de présence au sein de la Bourse est remarquable: de 1690 à 1790, si l'on ne tient pas compte du pasteur, 28 personnes seulement vont occuper les cinq sièges, la moyenne approchant les 18 ans de présence, avec un maximum de 52 ans pour le juge Jean Gabriel Bory! Les membres de la Bourse choisissent parmi eux, à tour de rôle, un «Recteur des Pauvres», nommé pour deux ans jusqu'en 1768, pour un an par la suite. Ses tâches sont de deux ordres: d'une part, encaisser «les intérêts dus aux Pauvres» par les paysans aisés qui ont emprunté une somme à la Bourse des Pauvres, sous forme d'obligation ou de lettre de rente (voir ci-dessous: les revenus de la Bourse); d'autre part, l'assistance concrète, qui variera beaucoup dans sa forme au cours du siècle (voir ci-dessous: l'assistance).

Pour accomplir ces tâches, le recteur reçoit des gages, dont l'augmentation au cours du siècle est nettement plus forte que celle des prix: 5 fl. en 1690, 15 fl. dès 1735, 25 fl. dès 1766 et 35 fl. en 1779. On trouve une augmentation parallèle, bien que moins marquée, à Bercher, autre village vaudois: 9 fl. en 1700, 15 fl. en 1730, 30 fl. en 1770.⁷ Dans le cas d'Apples, les augmentations de 1766 et 1779 sont explicitement liées au «grand nombre de pauvres» et aux «embarras que donne le rectorat à présent».⁸

Les revenus de la Bourse

Au XVe siècle, la paroisse d'Apples possédait, comme la plupart des paroisses vaudoises, une Confrérie du Saint-Esprit. A vrai dire, nous ne connaissons guère d'elle que son existence, par un legs fait en 1467 à la Confrérie en la personne de son recteur.⁹ Après la Réforme, cette Confrérie a très probablement été à l'origine de la Bourse des Pauvres, comme à Bercher ou à St-Saphorin par exemple.

En 1638, première mention de la Bourse des Pauvres d'Apples, son capital est de 266 fl., placés auprès des villageois au taux habituel de 5%. Ces intérêts forment le revenu essentiel de la Bourse des Pauvres et, jusque vers 1740, sont souvent

7 Richard Paquier, *Histoire d'un village vaudois, Bercher*, Lausanne 1972, p. 123.

8 Archives communales d'Apples, L 1, 7 avril 1766 et 8 janvier 1779.

9 Archives communales d'Apples, E 2.

plus élevés que les frais d'assistance. Ce qui, ajouté aux autres recettes, permet d'augmenter régulièrement le capital: de 2.105 fl. en 1697, il atteint 7.000 fl. en 1778, et dépasse 8.500 fl. en 1799.

Ces sommes, importantes pour un village de 400 habitants, sont intégralement placées auprès des villageois aisés. La Bourse des Pauvres joue ainsi un rôle de banque de petit crédit, rôle qui va s'accroître fortement dans le dernier tiers du XVIIIe siècle, en lien avec une monétarisation croissante de l'économie rurale. Cette constatation se dégage également de l'augmentation constante du nombre des emprunteurs et du montant moyen des emprunts, ainsi que de l'étude du temps de remboursement: dès 1780, le crédit à court terme (moins de dix ans) l'emporte nettement sur celui à long terme. L'évolution continue dans les premières décennies du XIXe siècle. On peut constater par là le rôle accru de l'argent dans la vie au village dès les années 1770, et on retrouvera cet aspect dans la forme de l'assistance.

Les autres recettes, plus traditionnelles, sont accessoires. Sans pouvoir les chiffrer pour le XVIIIe siècle, en l'absence de comptes précis de la Bourse avant 1801, on peut les estimer à un cinquième du total des recettes. Il s'agit des legs (ou «légats») faits aux Pauvres d'Apples dans tous les testaments; des amendes imposées par le Consistoire; enfin des «deniers recouvrés à l'église», c'est-à-dire des quêtes effectuées lors des saintes Cènes.

Les formes de l'assistance

Les sources conservées aux archives communales d'Apples nous donnent une idée précise de l'assistance et de son évolution au cours du XVIIIe siècle. Dès 1745, les comptes communaux, joints aux cahiers de la Bourse des Pauvres, permettent même d'établir un fichier des familles assistées. On peut ainsi caractériser l'assistance au début, au milieu et à la fin du siècle.

Dans les années 1700, la Bourse des Pauvres applique à la lettre l'assistance telle qu'elle est prônée dans les Ordonnances bernoises: un ménage sur cinq reçoit une aide occasionnelle en étoffe, vêtements ou bois de chauffage. Plus rares sont les ménages (un sur vingt) qui reçoivent une aide régulière en blé, voire un peu d'argent pour acheter du pain: ce sont des veuves, des vieillards ou des infirmes. Au milieu du siècle, on peut discerner certains légers indices de changement. On rencontre toujours des secours en nature, mais la distribution d'étoffe est mentionnée pour la dernière fois en 1756. Par la suite, la Bourse donnera de

l'argent pour acheter des habits. Quant aux ménages assistés régulièrement pendant ces années, à côté des vieillards isolés ou des couples âgés sans enfants, on trouve deux familles qui reçoivent une aide en argent (30–40 fl. par an) pendant une assez longue période. C'est là une pratique nouvelle pour le village d'Apples, qui va se généraliser à partir de 1770.

Dans le dernier tiers du siècle, en effet, la commune verse une pension régulière, qui varie entre 60 et 150 fl. par an selon le nombre des enfants, à six ou huit familles en moyenne (soit un ménage sur douze), et ceci pendant quinze à vingt ans dans la plupart des cas. La Bourse des Pauvres ne suffit plus désormais aux dépenses. Pour éviter de manger le capital, la Commune prend à sa charge plus de la moitié des frais d'assistance.

Pour l'ensemble du XVIII^e siècle, il faut mentionner encore deux formes d'aide indirecte de la Commune: l'institution des bergers communaux, et les travaux occasionnels. Chaque année, les comuniers assemblés désignent quatre bergers qui prennent en charge les troupeaux communs (vaches et chèvres, cochons et brebis, boeufs, chevaux). Grâce aux registres du Conseil, la liste de ces bergers a pu être établie de manière continue de 1750 à 1830.¹⁰ Ce sont toujours des paysans pauvres, n'ayant que peu ou pas de terres, qui trouvent ainsi un emploi saisonnier. On découvre même de véritables dynasties de bergers, comme cette famille qui, en deux générations, occupe un emploi de berger pendant 68 ans! L'autre forme d'aide indirecte consiste pour la commune à demander des petits travaux journaliers à des villageois dans le besoin: curer les fossés, réparer les barrières ou les «clédards» (portails) des pâturages, couper du bois pour les réunions du Conseil à la Maison de Commune, et toutes sortes de réparations ou de travaux nécessaires à la vie d'un village.

Evolution quantitative

En additionnant les dépenses de la Bourse des Pauvres et celles mentionnées dans les comptes communaux en faveur des pauvres de la commune, on peut évaluer l'aide globale, en moyenne annuelle. Si l'on met cette aide globale en rapport avec l'ensemble des dépenses publiques (dépenses de la commune et

10 Charles Philipona, Un village vaudois et ses pauvres, Apples 1750–1840, mém. lic. lettres de l'Université de Genève 1982, (dactyl.), Annexe 4, p. 128–130.

dépenses de la Bourse des Pauvres), en moyenne annuelle toujours, on obtient le poids de l'assistance dans le budget communal.

Pour les années 1700, le rapport ainsi obtenu est de 5% environ, étant entendu qu'une partie de l'aide en nature (comme le bois de chauffage), non quantifiable, n'est pas comprise dans ce chiffre.

Pour les années 1750, ce rapport de l'aide globale à l'ensemble des dépenses publiques passe à un peu plus de 8%. Malgré quelques signes d'évolution déjà mentionnés, nous sommes toujours face à une aide d'ancien régime, qui s'intègre au fonctionnement normal de la communauté.

De 1770 à 1840, les comptes de la Bourse des Pauvres étant plus réguliers, il est possible d'établir des séries précises. Ces séries sont lacunaires pour la fin du XVIIIe siècle, mais presque complètes pour le XIXe siècle.

Rapport aide globale / dépenses publiques:

1773–1780	11,3%
1794–1798	11,4%
1799–1808	8,2%
1810–1819	12,4%
1820–1829	17,4%
1831–1840	10,9%

(La période 1798–1815, fertile en changements politiques, a des conséquences administratives: passage du florin au franc, introduction du système décimal, nouveau système de comptabilité ... C'est pourquoi je préfère indiquer les pourcentages que les chiffres absolus, qui exigeraient des commentaires détaillés).

Les deux premières séries montrent clairement la transformation de l'assistance dans le dernier tiers du XVIIIe siècle: les pensions versées à des familles expliquent cette hausse de l'aide, qui passe de 8% (vers 1750) à plus de 11%. Ces chiffres confirment par ailleurs l'impression laissée par les «Délibérations» de la Bourse des Pauvres, où apparaissent des remarques sur «le nombre des pauvres qui augmente chaque jour» (voir note 8).

Après un coup de frein dans les années 1800, le poids de l'assistance se fait plus lourd dès 1815, et atteint un sommet dans les années 1820, où il représente plus d'un sixième des dépenses publiques. Plusieurs causes, structurelles et conjoncturelles, expliquent ce phénomène: des paysans sans terre reçoivent une pension régulière, deux ou trois enfants illégitimes sont élevés aux frais de la commune, et surtout le poids des forains: les enfants des familles pauvres sont toujours plus nombreux à s'établir dans des communes ou des cantons voisins. Ces familles

foraines représentent 16 des 20 cas d'assistance régulière pour la période 1810–1840. Dès 1810, la Municipalité d'Apples passe des conventions avec les communes voisines pour assister leurs ressortissants communs.

La décennie suivante voit le retour de manivelle: le principe de pensions régulières est désormais rejeté par les municipaux, sauf dans certains cas de familles ressortissant de plusieurs communes. Ce virage s'effectue au détriment des familles pauvres domiciliées à Apples, qui doivent se contenter d'une aide occasionnelle en pommes de terre, et des vieillards isolés qui sont «misés au rabais», c'est-à-dire placés dans la famille qui les accepte aux moindres frais.

Grâce à cette politique draconienne, Apples ne figure pas dans la liste des 45 communes vaudoises qui adressent au Grand Conseil, en 1834, une pétition pour l'abolition de la «charité légale». Elle occupe même une position relativement favorable, ayant distribué cette année-là 9,40 fr. en moyenne à 37 individus, alors que la moyenne de l'aide par individu est de 16,40 fr. pour l'ensemble du canton. Mais ces chiffres, basés sur une seule année, mériteraient une discussion serrée.

Quant à l'attitude des notables envers les pauvres, elle est bien la même que dans les communes pétitionnaires. En effet, à la question sur les causes de la pauvreté, s'ils indiquent pour trois cas: «malheur, âge, maladie», ils répondent pour les autres: «immoralité, paresse, gourmandise, prodigalité, ivrognerie».

A l'aube de la période industrielle, les notables villageois ne se penchent pas sérieusement sur la question du paupérisme. Certes, le problème est gênant, mais les pauvres d'Apples ne sont pas dangereux: isolés au village ou dispersés dans les communes voisines, ils demandent poliment la charité, qu'on leur accorde au coup par coup. Dans un monde en rapide mutation, les paysans sans terres sont de moins en moins paysans et de plus en plus pauvres. Ils ont gardé pourtant une mentalité d'ancien régime, et subissent ces mutations sans les comprendre. Pour eux, le pire reste à venir.

